

Une question SVP

Par **Juste_moi**, le **04/07/2016** à **02:12**

Bonjour, j'ai une question ou plutôt deux question à vous poser.

j'ai un collègue du travail qui suit une formation, une fois le diplôme obtenu, il aura un niveau 4, il veut savoir si avec ce niveau il pourra intégrer une fac de droit? mais ceci n'est pas son seul soucis ! aujourd'hui il a 26 ans et à l'âge de 19 il a été incarcéré (erreur de jeunesse) 4 mois fermes et 6 mois de sursis, dans 2 ans de mise à l'épreuve ! mais depuis sa sortie il a pas fait une seule connerie il est même devenu un exemple pour sa famille et ses amis car il a un travail et il vit parfaitement sa vie..

donc la deuxième question, est-ce que son casier à été effacé depuis? et est-ce qu'il peut intégrer une fac de droit?

Merci d'avance.

Par **Camille**, le **04/07/2016** à **07:17**

Bonjour,

Ce ne serait pas plutôt trois questions ? [smile4]

Pour la première, impossible de vous répondre, qu'est-ce que le "niveau 4" ?

Pour la deuxième, sûrement pas pour un délit (a fortiori avec peine de prison) commis il y a 7 ans (sans entrer dans les détails, compter 40 ans !)

Pour la troisième, jamais entendu dire qu'on demandait le casier judiciaire pour s'inscrire dans une fac.

Et enfin, si votre collègue avait d'autres questions, le mieux serait qu'il vienne les poser lui-même directement. On ne va pas le mordre... [smile3]

Par **joaquin**, le **04/07/2016** à **08:56**

Bonjour,

Je pense que le niveau 4 dont vous parlez est un niveau de qualification professionnelle. Je ne pense pas qu'il y ait d'équivalence pour entrer dans la fac. Après tout dépend du diplôme qu'il a obtenu. Il faut un diplôme équivalent au bac.

Cordialement
JG

Par **Camille**, le **04/07/2016** à **11:48**

Re,

Et j'ai oublié d'ajouter que la meilleure solution est de poser la question au formateur lui-même, qui doit bien le savoir, lui.

[smile17]

Par **Juste_moi**, le **05/07/2016** à **01:47**

Bonjour, merci pour vos réponses,

Camille,

le niveau 4 est équivalent le bac pro.

et concernant la fac de droit je sais très bien qu'ils demandent pas le casier judiciaire, mais à quoi bon sert de faire des études de droit si on ne peut pas exercer un métiers de droit après des années d'études ?! d'où ma question, est ce que le casier judiciaire qui date depuis 7 ans??